

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 29 mai 2026
Date de publication 8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Marie-Christine JANISEK, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Véronique ROUSSEL pouvoir donné à Carmen MONNE.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 18_05062026

N°18 : TARIFS PARTICIPATION SORTIES ACM
Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Le rapporteur expose qu'afin de proposer aux enfants un programme d'activités riche et varié durant les vacances scolaires au sein de l'ACM, il est parfois programmé des sorties dont le transport et les entrées sont payantes. Dans un souci de rationalisation des dépenses tout en maintenant un niveau de service élevé, il est proposé de demander aux familles une participation, en plus du tarif à la journée, lorsque de telles activités sont organisées. Le tarif serait de 10 euros par enfant et par journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **INSTITUE** le tarif suivant :
 - Participation aux sorties extérieures avec activités payantes : 10 euros par jour et par enfant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce tarif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Delys*....., secrétaire de séance